



<http://www.diplomatie.gouv.fr/actu/article.asp?art=43781>

Les Français et l'étranger



**IMPRIMER**

## **L'Assemblée des Français de l'étranger a été créée par la loi du 9 août 2004**

### **Déclaration de la porte-parole adjointe du Quai d'Orsay (Paris, le 12 août 2004)**

L'Assemblée des Français de l'étranger a été créée par la loi du 9 août 2004, publiée au Journal officiel du 11 août 2004.

Cette institution se substitue au Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE), créé en 1948. Le changement de nom du CSFE reconnaît donc la réalité de l' 'assemblée représentative des Français établis hors de France' déjà définie dans la loi de 1982 relative au CSFE et vise à conforter ce rôle de représentation de nos deux millions de compatriotes expatriés.

Tout comme c'était le cas pour le Conseil supérieur des Français de l'étranger, le ministre des Affaires étrangères préside l'Assemblée des Français de l'étranger et les 12 Sénateurs représentant les Français établis hors de France en sont membres de droit.

Par ailleurs, la loi du 9 août 2004 réduit de 20 à 12 le nombre des personnalités qualifiées. Ces personnalités, nommées par le ministre des Affaires étrangères après chaque renouvellement partiel du Conseil (par moitié tous les trois ans) 'en raison de leurs compétences dans les questions concernant les intérêts généraux de la France à l'étranger et des Français établis hors de France', participeront aux travaux de l'assemblée, mais désormais uniquement avec voix consultative.

Cette loi modifie également la carte électorale pour l'élection à l'Assemblée des Français de l'étranger en prenant notamment en compte les évolutions démographiques des communautés françaises expatriées. Ainsi, le nombre des conseillers élus passera progressivement, à compter des renouvellements triennaux de 2006 et 2009, de 150 à 155 (y compris le représentant de la communauté française en Andorre, actuellement membre désigné, qui sera lui aussi élu) et le nombre des circonscriptions électorales sera porté de 48 à 52.

La première assemblée plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger se réunira à Paris du 27 septembre au 2 octobre 2004, sous la présidence du ministre des Affaires étrangères.'